europass

Des outils pour vous aider à gérer vos compétences et votre carrière

- **GRATUIT**
- **DISPONIBLE EN 29 LANGUES**
- **RECONNU DANS 35 PAYS**

Inscrivez-vous

et passez à la vitesse supérieure avec Europass !

AGENCE ERASMUS+ FRANCE · EDUCATION & FORMATION

CRÉEZ **VOTRE PROFIL EUROPASS** POUR GÉRER VOS COMPÉTENCES :

Décrivez vos compétences, vos qualifications et vos expériences.

Évaluez vos compétences linguistiques et numériques.

Gérez et stockez, en toute sécurité, tous les documents apportant des preuves de vos compétences : certificats, diplômes, lettres de référence, attestations de formation, etc.

À partir de votre profil, **créez et stockez** un ou plusieurs **modèles de CV** ainsi que des **lettres de motivation**.

ET EXPLOREZ LES SUGGESTIONS ET POSSIBILITÉS D'EUROPASS :

Sélectionnez de nouvelles compétences

Parcourez des offres d'emploi qui vous correspondent

Définissez vos centres d'intérêt et vos objectifs de carrière

Partagez les éléments choisis de votre profil avec les destinataires de votre choix

Découvrez des offres de formations adaptées

Candidatez aux offres d'emploi ou de formation, que vous avez sélectionnées

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS SUR LES FORMATIONS ET L'EMPLOI EN EUROPE ?

Trouvez toutes les informations utiles et les points de contact nationaux fiables grâce aux pages pays Europass.

- Apprentissage
- Volontariat
- Service public de l'emploi européen
- Système de qualification
- Travail
- Orientation

DES DOCUMENTS EUROPÉENS POUR VALORISER VOS COMPÉTENCES

L'Europass Mobilité
Nominatif et personnalisé, il décrit la période de stage ou d'études effectuée dans un autre pays européen. Il recense toutes les compétences acquises et aide à valoriser cette expérience. L'Europass Mobilité est délivré par les organismes d'envoi sur demande auprès du Centre National Europass.

Le Supplément au Diplôme
Personnalisé et joint à un diplôme d'études supérieures, il décrit les compétences et les connaissances acquises et offre une meilleure compréhension du contenu et de la valeur d'un diplôme, notamment auprès des employeurs. Délivré par les établissements d'enseignement supérieur, il contribue à une meilleure lisibilité des diplômes.

Le Supplément au Certificat
Il fournit une information qualitative qui décrit les résultats d'apprentissage, les compétences et les savoir-faire acquis suite à l'obtention d'un certificat, un titre ou un diplôme de la formation professionnelle. Le Supplément au Certificat est accessible en téléchargement sur le site de France Compétences.

Plus d'informations :
agence.erasmusplus.fr/erasmus/outils/europass

À QUI S'ADRESSE EUROPASS ?

À toutes les personnes quel que soit leur âge, leur niveau d'étude, leur expérience :

- Pour valoriser toutes leurs compétences
- Pour les aider dans leur recherche de formation ou d'emploi

Aux établissements d'éducation et de formation

- Pour accompagner les apprenants à formaliser leurs compétences quel que soit le contexte d'apprentissage
- Pour valoriser les expériences de mobilité en Europe en délivrant l'Europass Mobilité
- Pour faciliter la lisibilité des formations en délivrant un Supplément au Certificat ou au Diplôme

Aux conseillers d'orientation ou en évolution professionnelle

- Pour guider les individus dans leur recherche de formation
- Pour les initier à la démarche portfolio
- Pour les accompagner dans leur recherche d'emploi et la gestion de leur carrière
- Pour s'informer sur les formations et les qualifications en Europe

Aux employeurs :

- Pour identifier les compétences et faciliter les recrutements
- Pour optimiser le plan de développement des compétences
- Pour prendre en compte les qualifications européennes

PASSEZ À LA VITESSE SUPÉRIEURE !

www.europass.eu

Inscrivez-vous et bénéficiez de tous les services Europass

Agence Erasmus+ France / Education et Formation

9 rue des Gamins
CS 71965
33088 Bordeaux cedex

agence.erasmusplus.fr

Centre National Europass :

europass@agence-erasmus.fr

Site européen Europass :

www.europass.eu

Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.
Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.
Septembre 2020.